# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

## RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

# **AMENDEMENT**

N º 47

présenté par M. Cordier

#### **ARTICLE PREMIER**

« douze »

le mot:

« dix-huit ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exclure les enfants de moins de 18 ans du dispositif exagérément contraignant du pass-vaccinal.

La pratique sportive notamment doit rester accessible à tous les jeunes, quel que soit leur statut vaccinal, car elle est indispensable à leur santé physique et mentale.